Canada's New Free Trade Agreement

TARIFFS

Canada

GOODBYE TO TARIFFS

Canadians are now paying over $2 billion a year in tariffs on U.S. imports.

With the new Free Trade Agreement this extra cost for U.S.-made goods is being phased out.

This historic step being taken by Canada and the U.S. will mean lower prices and wider choice for Canadian consumers. It means wider markets for Canadian producers.

About 70 per cent of goods traded between Canada and the United States now enters the other's market duty-free. But on the remaining 30 per cent, we apply duties nearly twice as high as the U.S. On the other hand, U.S. tariffs apply mostly to our high value-added exports, those with a high percentage of Canadian labour and content.

The Canadian tariff was first used as a tax to get revenue for the government. For many years, it has played an important role in supporting and protecting investment, production and employment. But tariffs can distort trade and damage the economy. High tariffs were a major cause of the Great Depression of the 1930's.

Today there are better ways to encourage competitive and efficient industry. Canada welcomes initiatives to reduce tariff and other barriers to international trade.

Canada has higher protective tariffs than the U.S. because our manufacturers lacked free access to U.S. and other foreign markets. They could not produce as efficiently or as cheaply because they served a smaller market.

Although U.S. tariffs are on average lower, on certain products they can be as high as 40 per cent and act as a significant deterrent to the export of Canadian goods.

Gradual removal of U.S. tariff and non-tariff barriers, along with the additional benefits of the Free Trade Agreement will give Canadian producers improved and more secure access to the large U.S. market.

Over time, Canadian businesses will be able to operate in a tariff-free North American market. This will encourage them to do more processing and manufacturing in Canada.

HOW THE AGREEMENT AFFECTS TARIFFS

Commencing January 1, 1989, Canada and the United States will begin to phase out all tariffs each country applies to the other's trade. Under the new Free Trade Agreement, this process will be completed by January 1, 1998 at the latest.

Some tariffs will be removed immediately when the Agreement comes into effect January 1, 1989. Among the commodities to be affected then are cattle, fish, most forms of leather, fur and fur coats, and computers and related equipment.

Other tariffs will be removed in five equal steps, over the period to January 1, 1993. Included in this group are various meat and fish products, chemicals, hardwood, plywood and other wood products, a range of machinery and equipment, telecommunications equipment and some petroleum products.

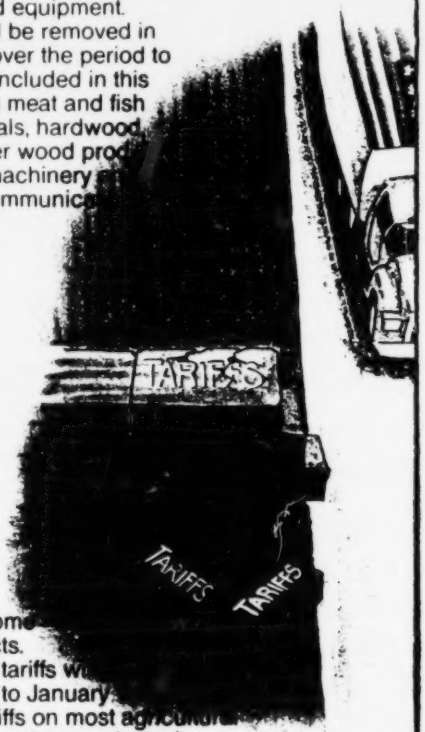

The majority of tariffs will be removed in 10 annual cuts to January 1, 1998. These include tariffs on most agricultural products, textiles and apparel, steel and steel products, transportation equipment, appliances, and most finished goods.

RULES OF ORIGIN

Rules of origin are necessary to ensure that the benefits of the FTA are limited to Canada and the U.S.

Neither country can be used as a conduit for goods from elsewhere. To qualify for duty-free crossing of the Canada-U.S. border, material or goods must be further processed enough in either country to change their tariff classification. In certain cases there will also be a requirement that 50 per cent of the total direct manufacturing cost be Canadian and/or U.S.

In addition to eliminating tariffs, the U.S. has agreed to phase out customs user fees by January 1, 1994.

With the elimination of tariffs and customs user fees Canada and the U.S. will be operating on the same level as they seek to expand their operations in each other's country.

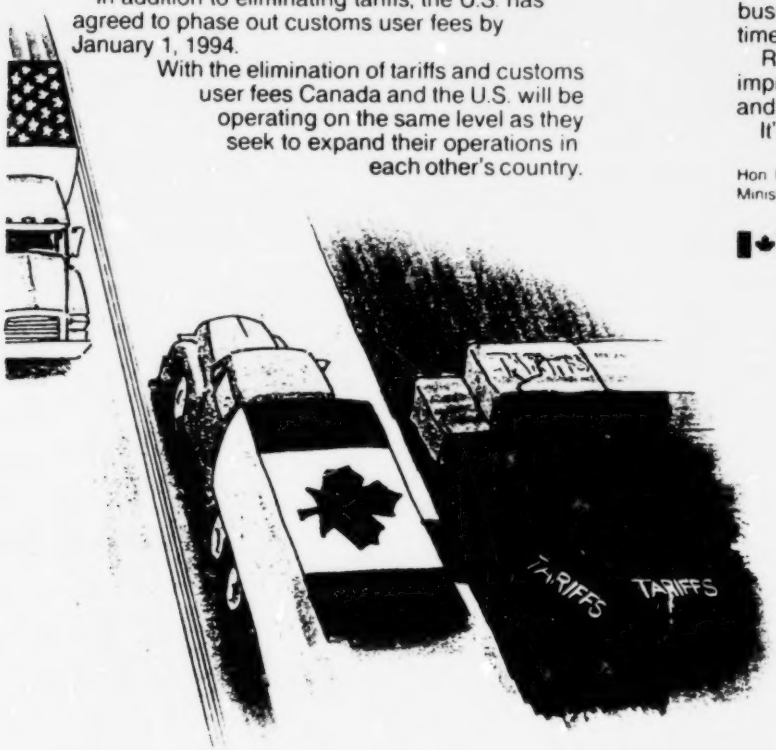

HOW THE AGREEMENT BENEFITS CANADIANS

Removing tariffs will lead to:

- lower prices for consumers
- lower input costs for Canadian industry
- expanded export markets. This will generate further domestic processing and manufacturing. It will make Canadians more productive and Canadian products more competitive at home and abroad.

The phase-in schedule will give labour and business in import-sensitive areas a reasonable time to adjust.

Removing Canada-U.S. tariff barriers will improve economic performance, create new jobs and increase incomes.

It's a good deal for Canada and Canadians.

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada
Affaires extérieures Canada

Notre nouvel Accord de libre-échange

Canada

FINIS LES DROITS DE DOUANE

Les Canadiens payent actuellement plus de 2 milliards de dollars par année en droits de douane pour les produits importés des États-Unis.

Avec l'Accord de libre-échange, les droits de douane vont disparaître graduellement, ce qui fera baisser le coût des produits importés des États-Unis.

Grâce à l'accord historique conclu par le Canada et les États-Unis, les consommateurs canadiens bénéficieront d'un plus vaste choix de produits qui se vendront aussi moins cher. Quant aux producteurs canadiens, ils auront accès à un marché plus vaste.

Les droits de douane ne sont pas appliqués sur environ 70 % des marchandises échangées entre le Canada et les États-Unis. Par contre, les 30 % de marchandises qui restent sont assujetties à des droits deux fois plus élevés que les droits américains. D'un autre côté, les tarifs douaniers américains touchent surtout nos produits à valeur ajoutée élevée, c'est-à-dire ceux qui ont été transformés au Canada.

Le tarif douanier a d'abord constitué une source de revenus pour le gouvernement canadien. Pendant de nombreuses années, il a joué un rôle important dans la promotion et la protection de l'investissement, de la production et des emplois. Cependant, les droits de douane faussent le jeu du commerce et nuisent à l'économie. D'ailleurs, les tarifs douaniers élevés ont été une cause majeure de la grande dépression des années 30.

Il existe aujourd'hui de meilleures façons d'encourager une industrie compétitive et efficace. Le Canada est en faveur de mesures visant à réduire les barrières douanières et autres au commerce international.

Le Canada applique des tarifs douaniers plus élevés que les États-Unis parce que les marchés américain et étrangers ne sont pas d'un accès facile pour nos producteurs. Servant un marché plus petit, ces derniers ne peuvent produire aussi efficacement ni aussi économiquement que leurs concurrents américains.

Bien que les tarifs douaniers américains soient en général moins élevés, ils peuvent atteindre 40 % sur certains produits et constituent ainsi des obstacles importants aux exportations de produits canadiens.

Grâce à l'élimination progressive des barrières non tarifaires et des droits de douane américains, ainsi qu'à d'autres avantages de l'Accord de libre-échange, les producteurs canadiens auront des garanties d'accès au vaste marché américain.

Dans quelques années, les entreprises canadiennes mèneront leurs affaires dans une zone de libre-échange nord-américaine. Cela les encouragera à accroître leurs activités de transformation et de fabrication au Canada.

RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD SUR LES DROITS DE DOUANE

À compter du 1er janvier 1989, le Canada et les États-Unis commenceront à éliminer progressivement les droits de douane qu'ils appliquent aux produits de l'autre. En vertu du nouvel Accord de libre-échange, cette élimination progressive sera achevée au plus tard le 1er janvier 1998.

Certains droits de douane disparaîtront dès l'entrée en vigueur de l'Accord, le 1er janvier 1989, notamment ceux appliqués au bétail, au poisson, à la plupart des cuirs, aux fourrures et aux manteaux en fourrure aux ordinateurs et au matériel connexe.

D'autres droits seront éliminés en cinq étapes égales d'ici le 1er janvier 1993. Sont compris dans ce groupe différents produits de la viande et de la pêche, des produits chimiques, le bois dur, le contreplaqué et d'autres produits du bois, toute une gamme de machinerie et de matériel, du matériel de télécommunications et certains produits pétroliers.

La majorité des droits disparaîtront en dix étapes annuelles d'ici le 1er janvier 1998. Il s'agit entre autres des tarifs visant les produits agricoles, les textiles et les vêtements, l'acier et les produits de l'acier, le matériel de transport, les appareils électroménagers et la plupart des produits finis.

RÈGLES D'ORIGINE

Il est nécessaire d'appliquer des règles d'origine pour que l'Accord de libre-échange ne profite qu'au Canada et aux États-Unis.

On ne pourra faire transiter par le Canada ni par les États-Unis des marchandises provenant de l'étranger. Pour franchir la frontière canado-américaine en franchise, les produits ou les marchandises devront être suffisamment transformés dans l'un ou l'autre pays pour entrer dans une autre classification tarifaire. Dans certains cas, 50 % du total des frais de fabrication directs devront avoir été engagés au Canada ou aux États-Unis.

Outre les droits de douane, les États-Unis ont convenu d'éliminer d'ici le 1er janvier 1994 les redevances pour les opérations douanières.

Ainsi, le Canada et les États-Unis seront sur un pied d'égalité lorsqu'ils chercheront des débouchés sur les marchés de l'autre.

AVANTAGES DE L'ACCORD POUR LES CANADIENS

L'élimination des droits de douane entraînera :

- une baisse des prix pour les consommateurs
- une baisse des coûts de production pour l'industrie canadienne
- l'expansion des marchés d'exportation, ce qui permettra une augmentation des activités de transformation et de fabrication au Canada. Les Canadiens seront plus productifs et les produits canadiens seront plus compétitifs, au pays et à l'étranger.

Grâce à l'abandon progressif des droits de douane, la main-d'oeuvre et les entreprises menacées par les importations disposeront d'un délai raisonnable pour s'adapter.

L'élimination des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis entraînera une amélioration de la performance économique, la création d'emplois et le relèvement du niveau de vie.

L'Accord sera avantageux pour le Canada et pour les Canadiens.

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada